



Publié sur U2P (<https://www.u2p.nc>)

## Revue de presse 2017 de L'U2P-NC

**2017**  
**REVUE DE PRESSE**

L'U2P-NC DÉFEND VOS INTÉRÊTS. ADHÉREZ !

ARTISANS - COMMERÇES DE PROXIMITÉ - PROFESSIONS LIBÉRALES

**U2P-NC** union  
des entreprises  
de proximité

NOUVELLE - CALÉDONIE

WWW.U2P.NC - TÉL. 23 88 81

**Jean-Louis Laval, président de l'U2P-NC**  
**Branle-bas de combat**

« Nous sommes des gens de proximité »

« Les artisans ont plus de difficultés d'accès au crédit »

Redécouvrez les articles de presse à propos de l'U2P-NC en 2017.

# L'union des artisans devient l'U2P-NC et lance des projets

**SOCIAL.** L'UPA, l'une des trois organisations patronales du pays, devient l'union professionnelle des entreprises de proximités, et lance une campagne d'adhésion, notamment auprès des libéraux.

**U**2P : le sigle est atypique dans le petit milieu des partenaires sociaux, mais l'Union des entreprises de proximité compte bien l'y installer au plus vite. Artisans, commerçants, libéraux : dans ce « 2 », il faut voir les deux « P » de professionnels et de proximité, bien sûr. Mais aussi le mariage de deux « U » : l'UPA, union professionnelle artisanale et l'UNAPL, Union nationale des professions libérales, qui ont fusionné en novembre dernier en Métropole, pour former l'U2P.

« Avec 2,3 millions d'entreprises, elle devrait devenir la première force patronale en France », pointe Jean-Louis Laval, président de l'ex-UPA-NC, qui a logiquement adopté le nom commun. Les nouveaux statuts de l'U2P-NC doivent être votés d'ici avril, mais il s'agit déjà de profiter de ce changement pour se renforcer.

## UNE « COURROIE DE TRANSMISSION »

Car l'U2P, qui revendique 600 adhérents en Nouvelle-Calédonie fait souvent office de Petit Poucet des organisations patronales calédoniennes. Le Medef-NC et la CGPME, disposent certes de moyens d'action importants, « Mais nous participons à toutes les réunions, nous sommes représentés dans toutes les instances » insiste Jean-Louis Laval, qui définit l'U2P comme une « courroie de transmission entre les entreprises de proximité et les autorités publiques ». Et « elles en auront besoin », dans les futurs ajustements de la TGC (voir ci-contre), mais aussi sur nombre d'autres dossiers.

Parmi ceux que l'U2P veut mettre au centre du débat, la retraite des indépendants, d'abord, à propos



Jean-Louis Laval (à gauche), est président de l'UPA-NC, devenue U2P-NC, depuis 2013. Dan Samokine est le premier vice-président de l'organisation.

de laquelle l'union demande « une réelle étude actuariaire » pour « ouvrir d'autres options » qu'un rattachement à la caisse des salariés. Le statut du conjoint, ensuite, dossier « on ne peut plus simple » un temps

au programme du gouvernement, mais qui n'a plus bougé depuis des mois. « On veut aboutir sur ces sujets avant la fin de l'année », insiste le président.

Pas de doute, pour peser, il faut

rassembler, or l'U2P-NC a dû mal à convaincre les petits artisans ou commerçants, « plutôt dans une logique individualiste », de se syndiquer.

Une campagne d'adhésion va être lancée, y compris auprès des libéraux. Quitte à empiéter sur les plates-bandes de la CGPME ? « Il ne s'agit pas d'être agressif, répond Jean-Louis Laval. Il s'agit surtout de montrer aux entreprises de proximité quel est l'intérêt d'être défendu ».

Charlie René  
charlie.rene@inc.nc

## TGC, le passage à risque

Quand on les interroge sur leurs succès auprès des élus, les patrons de l'U2P-NC citent sans hésitation le taux de TGC à 6 % obtenu sur le fil pour les services, contre les 11 % d'abord envisagés. « Et nous allons peser pour que ce taux intermédiaire soit maintenu en l'état », assure le vice-président Dan Samokine craignant que « sa portée ne soit réduite ». Au-delà de cette « vigilance », il s'agit « d'accompagner » avec six formateurs spécialisés. « La marche à blanc, c'est en avril et beaucoup n'ont toujours pas toute l'information nécessaire » remarque Jean-Louis Laval.

## Une conseillère municipale de Thio décède sur la route

**FAITS DIVERS.** Un accident de la route a fait un mort, hier après-midi à Thio. La victime est Claudine Sarah, conseillère municipale. Le maire, Jean-Patrick Toura, lui rend un vibrant hommage.

L'accident ne lui a laissé aucune chance. Hier après-midi, vers 13 heures, Claudine Sarah est décédée dans un choc frontal entre deux voitures, au niveau du lieu-dit Les Pétrouyohes, sur la commune

de Thio, la victime n'a malheureusement pas survécu à ses blessures. Elle est décédée sur place. Ce décès porte à cinq le nombre de tués sur la route depuis le début de l'année.

### « ELLE VA BEAUCOUP NOUS MANQUER »

Par ailleurs, le conducteur du second véhicule impliqué dans l'accident a été interpellé par les gendarmes avant d'être placé en garde à vue. Hier soir, à l'heure où nous écri-

manquera beaucoup à Thio. Conseillère municipale, cette femme d'une quarantaine d'années siégeait dans de nombreuses commissions comme celles de l'animation, de l'environnement ou encore celle des travaux. « C'était une des élus les plus assidues du conseil municipal », a réagi Jean-Patrick Toura, le maire, exprimant sa vive émotion à l'annonce de ce décès : « Elle va beaucoup nous manquer. Je tiens à lui dire un grand merci pour tout ce qu'elle a fait. Nous



## > A noter

> L'Amicale Vietnamienne NC organise à l'occasion de la fête du Têt, un dîner de vendredi 27 janvier à 20 heures, à Nha Viet genta. Buffet traditionnel namien. Contact : 43 843. Les lundi mercredi et vendredi matin ou au 75 9

> L'association des marins anciens combattants (AMMAC-NC) (EJC) de la Chandeleur le vendredi 27 janvier à 18 heures à la M. combattant. Tous les anciens marins de la R. la Marchande ou de la sont cordialement invités. Renseignements au 76 07

> L'Association des anciens d'Indochine tiendra son assemblée générale ordinaire le 4 février au mess des des FANC à la pointe de l'île à 17 h 30. Elle sera par le grand bal traditionnel la fête du Têt pour l'An Coq de feu. Un pot de sera offert. Renseignement 25 40 90.

> L'Association de l'Ordre national du Mérite tiendra son assemblée générale le 18 février dans les locaux Crepac à 10 heures. Elle sera suivie d'un repas. Inscription avant le 27 février dernier délai.

> L'Association des Calédoniens Indonésiens annonce le tirage de sa tombola est reporté au samedi 27 janvier. Contact Jacques man 91-59-87.

> L'Association de familles traumatisées crâniennes cérébro-lésées de Nouvelle-Calédonie (AFTC-NC) informe qu'elle a une permanence téléphonique afin de répondre aux questions ou d'aider les démarches, toute personne ayant subi ou ayant un proche qui a subi un traumatisme crânien ou un AVC. Tél. 43 20 ou par e-mail : niere@lagoon.nc

> L'amicale des opérateurs télécoms (Opex-NC) tiendra sa permanence à son bureau 1<sup>er</sup> étage de la Maison du combattant le mardi, de 9 h à 11 heures, et des réunions mensuelles le troisième des mois impairs à 18 h dans la salle d'honneur de la du combattant, au 52 rue du Maréchal-Foch 11 00.

> Le Secours catholique recherche des bénévoles adjoints aux responsables de départements « pratique » et « urgences catastrophes naturelles », ainsi que plusieurs personnes pour renforcer les équipes visiteurs. Prendre rendez-vous au 27 11 19 ou au 85

## Jean-Louis Laval, président de l'U2P-NC Branle-bas de combat

Créée le 20 juillet 1982, l'Union Professionnelle Artisanale de Nouvelle-Calédonie (UPA-NC) vient de changer de nom. Rebaptisée U2P-NC, elle représente et défend désormais les professions libérales, en plus des artisans et des commerces de proximité. Non sans perdre de vue ses grands chevaux de bataille. Rencontre avec son président.

### *On entend dire que le secteur de l'artisanat évolue positivement...*

Il est vrai que des entreprises se créent, mais elles ne sont pas forcément pérennes. Pour juger de l'évolution du secteur, il faudrait analyser leur taux de survie sur une période de 3 ou 4 ans, et non sur une année pour avancer des statistiques, comme cela se fait actuellement. Autrement, cela ne veut rien dire. Un phénomène contribue à cette tendance : l'emploi local a un effet de levier sur la création d'entreprises artisanales et commerciales, mais éphémère. Pourquoi ? Car les personnes qui optent pour cette solution sont souvent de passage. Pour la plupart, c'est le seul moyen d'exercer.

### *Vous avez décidé d'intégrer les professions libérales à votre activité. Pour quelle raison ?*

Nous sommes affiliés à l'UPA nationale, à laquelle l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) a adhéré en novembre dernier. Nous lui avons naturellement emboîté le pas en changeant également de nom. U2P-NC signifie Union Professionnelle des entreprises de Proximité. Notre organisation accueille désormais toutes les petites entreprises, les commerces de proximité et les professions libérales.

### *Des changements en perspective pour votre organisation ?*

On va rester dans notre cœur de métier qui est de défendre les intérêts des artisans, des commerçants de

### *D'où la campagne de communication que vous lancez à cette occasion...*

Oui, elle arrive au bon moment. Nous souffrons d'un déficit d'image et d'identité, et cette campagne, basée sur une thématique d'adhésion, va nous permettre d'expliquer ce que nous pouvons apporter à nos adhérents, dont font maintenant partie les professions libérales, et démontrer

plus efficacement en quoi nous pouvons être réellement utiles en défense de leurs intérêts.

### *Quelles actions menez-vous actuellement pour défendre leurs intérêts ?*

Par exemple, pour la TG... sommes montés au créneau pour dénoncer le taux de 11 % qu



çait d'être appliqué aux entreprises de services, au lieu des 5 % de TSS actuels. Nous avons proposé un amendement à un taux de 6 %, qui a été rejeté dans un premier temps, avant d'être approuvé lors du vote final au Congrès. Plus récemment encore, nous avons déposé un amendement lors d'une saisine présentée au CESE concernant le fonds interprofessionnel d'assurance for-

#### **Quelle solution prônez-vous ?**

Nous préconisons un régime de retraite dont les modalités restent à définir, avec un tronc commun qui tienne compte du taux de cotisation et qui permette de garantir un minimum retraite décent, tout en permettant à certaines professions de cotiser par ailleurs de manière différente. Il faudrait pouvoir aboutir à un choix. Espérons que le gouvernement

sur la table. Essayons d'être innovants et ingénieux.

#### **C'est un sujet qui est loin d'être résolu...**

Rien n'avance car il n'y a pas de volonté profonde de faire progresser les choses. Rares sont ceux à se préoccuper vraiment du régime de protection sociale des travailleurs indépendants, qui rappelons-le ailleurs, ne sont pas assurés contre les maladies professionnelles et les accidents de travail

### **Nous allons continuer notre travail sur la retraite des travailleurs non-salariés (TNS).**

mation (FIAF) pour rappeler - car certains semblaient, comme par hasard, l'avoir déjà oublié - qu'une disposition existait dans la loi afin de permettre que les artisans puissent se former tout au long de leur vie, moyennant une cotisation à titre volontaire. Nous restons vigilants, même sur des dispositions déjà prises. Voilà autant d'actions que nous menons. Nous vérifions par ailleurs que les nouveaux textes de loi ne portent pas préjudice aux petites entreprises.

#### **Quels vont être vos grands combats en 2017 ?**

Nous allons continuer notre travail sur la retraite des travailleurs non-salariés (TNS). Car aujourd'hui, ils ne cotisent pas à un régime de retraite et se retrouvent souvent dépourvus de ressources une fois retraités. Bon nombre se retrouvent à la charge de la collectivité, ce qui est mauvais pour leur dignité et la reconnaissance de toute une vie de travail.

prenne conscience de l'importance de faire une étude d'actuaire dédiée uniquement à ce sujet afin d'évaluer les besoins et la possibilité de mettre en place un régime spécifique de retraite, tout en tenant compte des paramètres économiques du territoire.

#### **Où en sont aujourd'hui les discussions ?**

Aujourd'hui, la solution proposée par le gouvernement est d'intégrer les travailleurs non-salariés au régime de retraite des salariés de la CAFAT. Mais nous estimons que le taux actuel de cotisation de 14 % serait trop élevé et très difficilement supportable pour

#### **D'autres sujets de prédilection en 2017 ?**

Oui, le statut du conjoint. Dans les entreprises artisanales, il y a toujours quelqu'un qui met la main à la pâte pour la comptabilité et les diverses tâches administratives. La plupart des conjoints sont dans ce rôle. Or, leur travail n'est pas reconnu, n'ouvre aucun droit d'ordre social, le conjoint n'occupe pas d'emploi ailleurs, il ne perçoit pas de retraite et ne cotise à aucune caisse la part du temps. Cela pose problème en cas de divorce, de veuvage ou encore à l'âge de la retraite. En matière de conjoint, il existe trois statuts du conjoint qui ouvrent des droits : conjoint

### **Pour la TGC, nous sommes montés au créneau pour dénoncer le taux de 11 % qui menaçait d'être appliqué aux entreprises de services au lieu des 5 % de TSS actuels.**

certain artisans qui touchent à peine le SMG. C'est une solution de facilité et je pense qu'il y a d'autres pistes à explorer que celle qu'on nous a mise

rié, conjoint collaborateur et conjoint associé. Le dispositif fonctionne. Evidemment, il n'est pas question de calquer une solution toute faite. Nous nous engageons cette année à préparer un texte qui sera soumis à nos partenaires sociaux et au gouvernement pour que s'ouvre un débat sur la question. Cette avancée permettra, à l'instar d'un régime de retraite spécifique, de faire enfin évoluer la protection sociale des artisans et de tous les travailleurs non-salariés

## En chiffres

**L'**artisanat, c'est 11 581 entreprises employant plus de 17 000 actifs (salariés, apprentis, artisans... hors conjoints) qui ont généré, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 150 milliards de francs de chiffre d'affaires déclarés. En matière de répartition, 81 % sont implantées en province Sud. Pour ce qui est de l'évolution du secteur, les effectifs sont plutôt stables, même si certains domaines ont mieux résisté que d'autres. C'est le cas de l'alimentation

# « Nous sommes des gens de proximité »

**Jean-Louis Laval préside l'UPA-NC, rebaptisée en janvier U2P-NC pour Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie. Cet entrepreneur de 69 ans porte haut et fort les intérêts des artisans, des petits commerçants et dorénavant des libéraux. Son message : fédérez-vous !**



Jean-Louis Laval préside aussi la commission économique, sociale et environnementale (Cese), la commission de l'enseignement supérieur, de l'éducation, du travail et de la formation. Il est vice-président de celle de la protection sociale.

## **Pourquoi l'UPA-NC est-elle devenue l'U2P-NC ?**

**Jean-Louis Laval :** C'est l'UPA Métropole qui a changé de nom et de logo en intégrant [le 17 novembre 2016, NDLR] l'Union nationale des professions libérales (UNAPL). Ce qui permet de fédérer les deux tiers des entreprises françaises, pour 6 millions d'actifs, dont 4 millions de salariés, soit un quart des salariés du privé. L'U2P-NC nous donne donc une autre ouverture vers toutes les professions libérales.

Jusqu'à présent, on défendait surtout les artisans, qui sont près de 12 000 en Nouvelle-Calédonie, soit 17 000 actifs en incluant les salariés et les apprentis. On représente aussi les commerces de proximité, certains sont chez nous, d'autres nulle part, certains adhèrent au Syndicat des commerçants, et ce syndicat se trouve au Medef... Mais lorsqu'il y aura intérêts divergents entre une grande surface et un petit commerce d'alimentation, lequel le Medef va-t-il défendre ? Je pose la question.

Notre challenge, c'est vraiment de regrouper les très petites entreprises pour pouvoir assurer leur défense avec efficacité et avec plus de force vis-à-vis des pouvoirs publics.

## **Vous pensez que l'UPA manquait jusqu'alors de poids ?**

Il est difficile d'arriver à une certaine visibilité parce que les gens se disent « mais qu'est-ce que ça nous apporte ? ». Or, quand il y a des textes en préparation qui ont trait à l'entreprise en général, si l'UPA (et maintenant U2P) n'était pas là pour défendre les petites entités, qu'est-ce qu'il se passerait ? On traverse une période dure qui apporte beaucoup de soucis

les défendre parce que nous sommes des gens de proximité. Cette conjoncture nous amène à accélérer ce mouvement. Nous nous profitons de ce changement d'identité pour lancer une campagne d'adhésion.

## **Comment les artisans et commerçants ont-ils traversé 2016 ?**

La plupart ont souffert. De moins d'activité, de moins de recettes et de moins de moyens financiers. Lorsque ça va un peu mal, on n'a pas le même soutien auprès des banques que les grosses entreprises. Si on veut emprunter, on nous demande n'y a pas assez de garanties. Mais comment voulez-vous que toute petite entreprise donne des garanties ? Là, on ne peut pas dire que les banques aient réellement joué le jeu.

## **Dans un peu plus d'un mois va démarrer la marche à blanc de la TGC. Entendez-vous des inquiétudes ?**

2017 est une année de transition, avec aussi les échéances politiques qui posent des interrogations. Concernant la TGC, où la marche à blanc va poser problème, c'est pour les salariés qui auront la TSS de 5 % plus les taux de 0,35 ou 0,40, et nous les petits, nous le supporterons sur notre marge. Ce sont les très petites entreprises qui vont faire l'effort conséquent.

## **Vous êtes une des chevilles ouvrières du réseau interprofessionnel d'assurance formation (FIAF).**

Image not found

[http://www.u2p.nc/sites/default/files/imce/4-2017%3A%20suite\\_panorama\\_de\\_presse\\_U2P-NC.jpg](http://www.u2p.nc/sites/default/files/imce/4-2017%3A%20suite_panorama_de_presse_U2P-NC.jpg)



# Les patrons toujours opposés sur leur représentativité

**SOCIAL.** Les organisations patronales sont en désaccord depuis des années sur le calcul de leur poids respectif. Si le débat a trouvé une issue en Métropole, les recours et les contestations continuent sur le Caillou.

Un salarié, une voix. Chez les syndicats, hormis quelques prises de bec sur les décomptes, le calcul de la représentativité se fait sans accroc. Après plusieurs réunions, la commission consultative du travail a d'ailleurs visé ce mercredi les chiffres compilés par l'administration pour l'année 2016 (voir ci-dessous). C'est que cette mesure, qui permet de répartir, entre autres, les subventions, se fonde sur un élément objectif: les résultats des élections en entreprise.

La représentativité patronale a bien sûr été elle aussi évoquée. Problème, de l'autre côté de l'échiquier social, les syndicats ne sont pas élus. Medef, CPME, U2P: chaque entreprise peut choisir d'adhérer à une ou plusieurs organisations. Comment mesurer leur représentativité? D'année en année, la question ne trouve pas de réponse et à cette fois encore fait l'objet d'une petite passe d'armes entre deux réunions. Un débat vif auquel s'ajoute un véritable feuilleton judiciaire.

## ORGANISMES PARITAIRES, LE NERF DE LA GUERRE

C'est le Medef-NC qui brandit aujourd'hui des décisions en sa faveur. Fin 2016 et courant 2015, l'organisation a obtenu l'annulation d'arrêtés attribuant des sièges de représentation patronale à la CPME. « On est scandalisé de constater que le gouvernement n'applique pas ces décisions de justice, lance Eric Durand, coprésident du Medef-NC. Il y a un clientélisme apparent pour des organisations qui n'ont pas la même audience ».

Des subventions sont là aussi en jeu, mais le nerf de la guerre, c'est les rapports de force dans les organismes paritaires. Conseil du dialogue social, commission pour l'emploi local, FSH



Jean-Louis Laval, président de l'U2P-NC, (ex-UPA), Eric Durand, coprésident du Medef-NC et Chérifa Linossier, présidente de la CPME, ex-CGPME.

« À chaque changement de gouvernement, il va y avoir une redistribution des sièges en fonction des affinités politiques. »

et surtout Cafat, qui gère la bagatelle de 110 milliards de francs de cotisations... Depuis quelques années, la CPME a obtenu du gouvernement autant de sièges que le Medef dans certaines de ces instances. « Incompréhensible », pour la représentation patronale historique, qui met en avant sa taille - 1 250 entreprises comptant

40 000 salariés, 100 millions de budget - et son poids dans la plupart des négociations sociales du pays. Après la Commission paritaire de l'emploi local, le Medef a déposé un recours concernant la Cafat.

## NÉGOCIATIONS AVORTÉES

Sauf qu'en l'absence de règles claires (voir ci-contre) personne n'est d'accord sur la façon de calculer cette fameuse « audience ». Du côté de la CPME, aucun doute, c'est « un patron, une voix ». « Nous sommes dans un pays où les petites entreprises représentent l'essentiel du tissu économique, pointe Chérifa Linossier, de la CPME, qui revendique 1 023 adhérents. Certains voudraient d'un système où les gros décident pour les petits, ça ne peut pas fonction-

ner ». L'U2P, plus en retrait du débat, « partage cette conception ». « Mais on ne représente pas les mêmes personnes. On peut trouver un moyen de sortir de ce conflit pour faire bloc, chacun dans son rôle », estime Jean-Louis Laval, son président.

Paradoxalement, toutes les organisations appellent les autres à retourner à la table des négociations. En 2007, le changement de gouvernement avait stoppé net les discussions. Et en attendant c'est le gouvernement, justement, qui garde la main. « À chaque changement, il y a une redistribution des sièges en fonction des affinités politiques, observe un syndicaliste. Et à chaque fois il y a des contestations ».

Charlie René  
charlie.rene@inc.nc

C'est le no  
d'organis  
patro  
représenta  
Medef-NC, C  
NC et U2

## Repères

### Que dit la réglementation ?

Le code du travail évoque des critères de représentativité (ancienneté, indépendance, effectifs, cotisations, expérience, etc.) applicables à tous les partenaires sociaux, fixe pas de méthode hiérarchiser le patronat. La jurisprudence a plusieurs fois rappelé que des critères objectifs et rationnels doivent être pris en compte », explique M. Bonal-Turand à la DT. Nombre d'adhérents, reste à préciser la méthode de comptage, ou non des salariés ? « En l'état, le gouvernement peut de se baser sur l'un ou l'autre de ces critères, mais continue la jurisprudence. Il a un pouvoir discrétion-

### Le Medef numéroté au niveau national

En Métropole, les négociations ont permis de clarifier la représentativité patronale et des chiffres ont été publiés mercredi. Nouvelle méthode de comptage oblige, le Medef a longtemps revu 700 000 entreprises pointé officiellement 123 387, soit 29,4 % d'audience. Moins que la CPME (145 000, 34,5 %) et l'U2P (150 000, 35,9 %). En revanche, en termes de salariés, les rapports s'inversent lourdement. Le Medef compte 8,5 millions, soit 70,7 % d'audience pour le Medef, la CPME (3 millions de salariés, soit 25 %) et l'U2P (4 %), loin derrière. Qui est le plus représentatif ? Le Medef puisque quelle que soit la pondération appliquée aux critères, l'organisation s'arroge plus de 50 %

## Côté salariés, l'Usoenc garde sa première place

Les chiffres de la représentativité restent à être officialisés par l'administration, mais ont été validés par les syndicats.

D'après les chiffres visés par les partenaires sociaux en commission consultative du travail, ce mercredi, l'Usoenc consolide sa place de première organisation syndicale du pays devant l'USTKE. L'Union établit même un nouveau record, avec 7 317 votes de salariés sur deux ans contre 4 879 pour son rival indépendantiste. De quoi lui faire dépasser les 20 % de représentativité tous secteurs confondus, et filer avec les 30 dans le privé. Derrière. L'UT CFE-CGC -



« témoin d'un gros travail de terrain ».

### ANNÉE DE NÉGOCIATION

En 2017, il s'agira de « remplir les objectifs en termes de syndicalisation », mais aussi « d'assumer les responsabilités de numéro 1 » dit le dirigeant. Dans les entreprises et dans le pays, où l'année ne s'annonce « pas de tout repos ». Le volet social de la compétitivité fait déjà débat dans les rangs des grandes centrales, mais doit encore être bouclé pour constituer le pendant aux accords de branche. D'autres syndicats, comme Force Ouvrière, qui confirme sa progression « après une année sans blocage





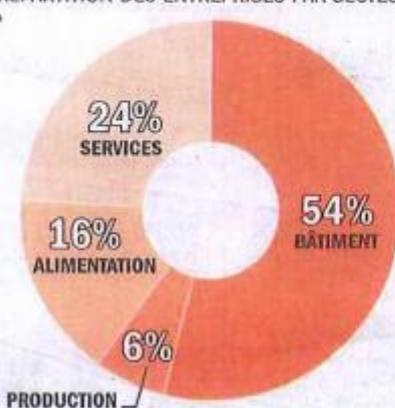
# L'artisanat, secteur en mouvement

**ENTREPRISES.** Avec plus de 11 000 entreprises et 16 000 actifs, l'artisanat a une place prépondérante dans l'économie calédonienne. Les chiffres tout juste publiés de l'IEOM montrent un secteur en mutation, qui résiste au contexte morose.

LES EFFECTIFS DE L'ARTISANAT



RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR



## Fiabilisation

La CMA recense les artisans dans un « répertoire des métiers ». Problème : l'obligation des entrepreneurs de mettre à jour leur situation n'est pas toujours respectée. La CMA mène donc depuis 2012 des campagnes pour s'assurer de l'exactitude du répertoire (activité, salariés, coordonnées) et procède chaque année à des radiations de fait. Sauf en 2015. Le travail de fiabilisation a donc été intense l'an dernier, avec 647 radiés. De quoi perturber la courbe. L'IEOM compte tout de même 89 entreprises en plus d'une année sur l'autre à « méthode constante ».

### La création d'entreprise se tasse mais continue

Avec 410 entreprises pour 10 000 habitants - deux fois plus qu'au niveau national ou que dans le reste de l'outre-mer français -, l'artisanat calédonien se démarque par son poids dans le tissu économique. Et d'après les chiffres de l'IEOM publiés voilà quelques jours, ce particularisme ne s'effrite pas. Un tiers des entreprises du secteur marchand sont artisanales et 15 924 actifs y sont rattachés.

Et surtout, quatre entreprises sur dix créées en 2016 se rattachent à ce secteur composite. Certes, comme le note la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), la création d'entreprises dans le secteur a ralenti en 2016. Mais pas question de parler de « crise ». « Il y a un atterrissage

normal après plusieurs années de croissance très forte tirée par les grands chantiers, explique-t-on à la CMA dont le répertoire comptait, en début d'année, 11 028 entreprises. C'est la première année où on observe un réel ralentissement de l'activité, mais le secteur reste dynamique ». Ce que les chiffres des cinq premiers mois de 2017 semblent confirmer : 172 nouvelles entreprises par mois, pour 138 radiations.

### Davantage de difficultés en 2016

D'après l'étude réalisée par la CMA auprès de 300 de ses ressortissants, 43 % des entreprises de l'artisanat ont observé une baisse de leur activité l'année passée, quand seulement 18 % l'ont vu augmenter. C'est presque deux fois moins qu'en 2015.

Cette baisse, plus marquée chez les entreprises de plus de 10 ans d'ancienneté, et sur les artisans de la province Nord, n'a, d'après les entrepreneurs interrogés, que peu de conséquences sur leur recours à l'emploi salarié. Et pourtant d'après l'IEOM, seuls 5 096 salariés, soit 8 % du privé, ont travaillé dans l'artisanat en 2016, contre 5 684 en 2015. Là aussi, la fiabilisation des répertoires par la CMA l'année passée a pu jouer (voir ci-contre). À noter que le secteur accueille 317 apprentis, plus de la moitié des contrats d'apprentissage du pays.

### Un secteur qui se structure

Sur les 11 028 établissements comptabilisés par la CMA, 8 463 sont des entreprises individuelles.

Une proportion forcément très importante, mais qui va à la baisse : c'est 6,7 % de moins qu'en 2015. Le nombre de structures à responsabilité limitée (EURL et SARL), lui, a bondi de près de 95 % en 10 ans, pour atteindre presque un tiers du total des entreprises de l'artisanat en 2016. « Le secteur se structure petit à petit, commente la CMA, qui pointe que la durée de vie moyenne des entreprises est en augmentation. On peut aussi voir des changements dans les secteurs d'activité des artisans ». Effectivement, la part des entreprises artisanales dans le bâtiment, toujours prédominante, diminue en 2016, au profit, notamment du secteur de l'alimentation. Au total, 2 080 activités différentes sont représentées dans l'artisanat.

### Des entrepreneurs qui se diversifient

En 2016, trois créateurs d'entreprise artisanale sur dix étaient des femmes, une proportion en constante augmentation. Les nouveaux artisans, dont la plupart se situent dans le Grand Nouméa (80 %), sont en moyenne âgés de 39 ans, avec plus d'un quart de créateurs de moins de trente ans. Pourtant, la CMA note que près de 40 % des artisans en activité ont dépassé les 50 ans. En l'absence de retraite des indépendants, un chantier entamé depuis des années sans réelles avancées, la question de leur avenir est posée.

Charlie René  
charlie.rene@inc.ac

**LE POINT DE VUE DE...** Jean-Louis Laval, président de l'Union des entreprises de proximité U2P-NC

## « Les artisans ont plus de difficultés d'accès au crédit »

**Les Nouvelles calédoniennes : Si toutes les entreprises connaissent des difficultés, l'artisanat paraît mieux résister. Comme l'expliquez-vous ?**

Les artisans résistent un peu mieux parce qu'ils sont proches de leurs clients, adaptables à toutes les situations, et notamment la perte d'activité. Les entreprises de l'artisanat ont la capacité de se remettre en cause rapidement, d'améliorer la qualité de leur travail pour l'adapter au marché et surtout de diversifier leur offre. Ce

n'est pas pour autant qu'ils ne subissent pas le contexte économique. Les carnets de commandes fondent, et le manque de projets à l'horizon inquiète. On entend parler de frémissements, ou de reprise de l'activité, mais ce n'est pas pour le moment le retour de terrain que nous avons à l'U2P.

### Des dispositifs d'accompagnement se sont développés...

Quand les pouvoirs publics essaient d'aider l'économie calédonienne, il y a des mesures pour la mine, le BTP... Et



rien sûr, il y a des retombées par ricochet pour les artisans qui travaillent dans ces secteurs. Mais rien n'est spécifiquement fait pour l'artisanat, qui se sent parfois abandonné. Il faut prendre le problème dans l'autre sens, dynamiser les structures les plus petites, avec des dispositifs simples, accessibles. Cela aurait du sens quand on voit à quel point le tissu économique repose sur elles. D'autre part, on a besoin de clarté, de visibilité : on a l'impression de ne jamais sortir de cet attentisme lié à l'actualité politique.

### Quels sont les besoins les plus urgents des artisans ?

Les artisans ont de plus en plus de difficultés pour accéder au crédit, pour se faire autoriser des découverts. Les garanties demandées sont trop fortes, les conditions trop sévères. Or il y a de vrais besoins de financement et d'investissement dans l'artisanat. Il faudrait que les autorités publiques fassent pression sur les banques pour ouvrir l'accès au crédit. On ne peut pas les laisser prêter de l'argent seulement quand tout va bien.

CAC PACIFIQUE FINANCE VOTRE CONSEILLER EN GESTION DE FORTUNE

PROTÉGER VOTRE CAPITAL

INVESTIR EN DEVISES



[Retour à l'accueil](#)

---